



ARRÊTÉ DU MAIRE AT 201/24

AUTORISANT LA MANIFESTATION « FAITES DU VELO » LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Le Maire de la Commune de SAINT-JUÉRY, Conseiller Départemental,

VU les articles L 2211.1, L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1, L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande de Madame la Présidente de Saint-Juéry Olympique Cyclisme, en vue d'organiser des randonnées vélo, le dimanche 1^{er} septembre 2024.

- ARRÊTÉ -

Article 1 : La circulation sera interdite le dimanche 1^{er} septembre 2024 de 7h00 à 19h00 sur les rues suivantes :

- Avenue de la Gare (de la rue Henri Massol à l'avenue Germain Téqui
- Rue Henri Massol (de l'avenue Germain Téqui à l'avenue de la Gare)
- L'impasse Roger Salengro

L'accès pour les riverains sera maintenu.

Article 2 : Le stationnement sur l'intégralité de la Place Marie Curie sera interdit pour laisser libre l'espace à l'organisation de l'évènement.

Le stationnement sera également interdit sur les trois rues concernées (cf Article 1).

Article 3 : L'espace occupé devra être restitué dans l'état de propreté dans lequel il a été trouvé.

Article 4 : Sécurité :

- Le pétitionnaire, qui demeure responsable de tout accident, devra assurer la signalisation réglementaire et la protection des points dangereux.
- Le fléchage et la pose de panneaux de signalisation indiquant certains passages nécessitant une attention particulière est à la charge des organisateurs.
- Des signaleurs seront présents à certaines intersections ou traversées de route pour faciliter le passage des randonneurs.

Article 5 : Le Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Article 6 : Le Maire, le Directeur Général des Services, la Police Municipale de Saint-Juéry, le Commissaire divisionnaire, le Directeur Départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-JUÉRY, le 5 août 2024

Le Maire,
David DONNEZ



Publié le :